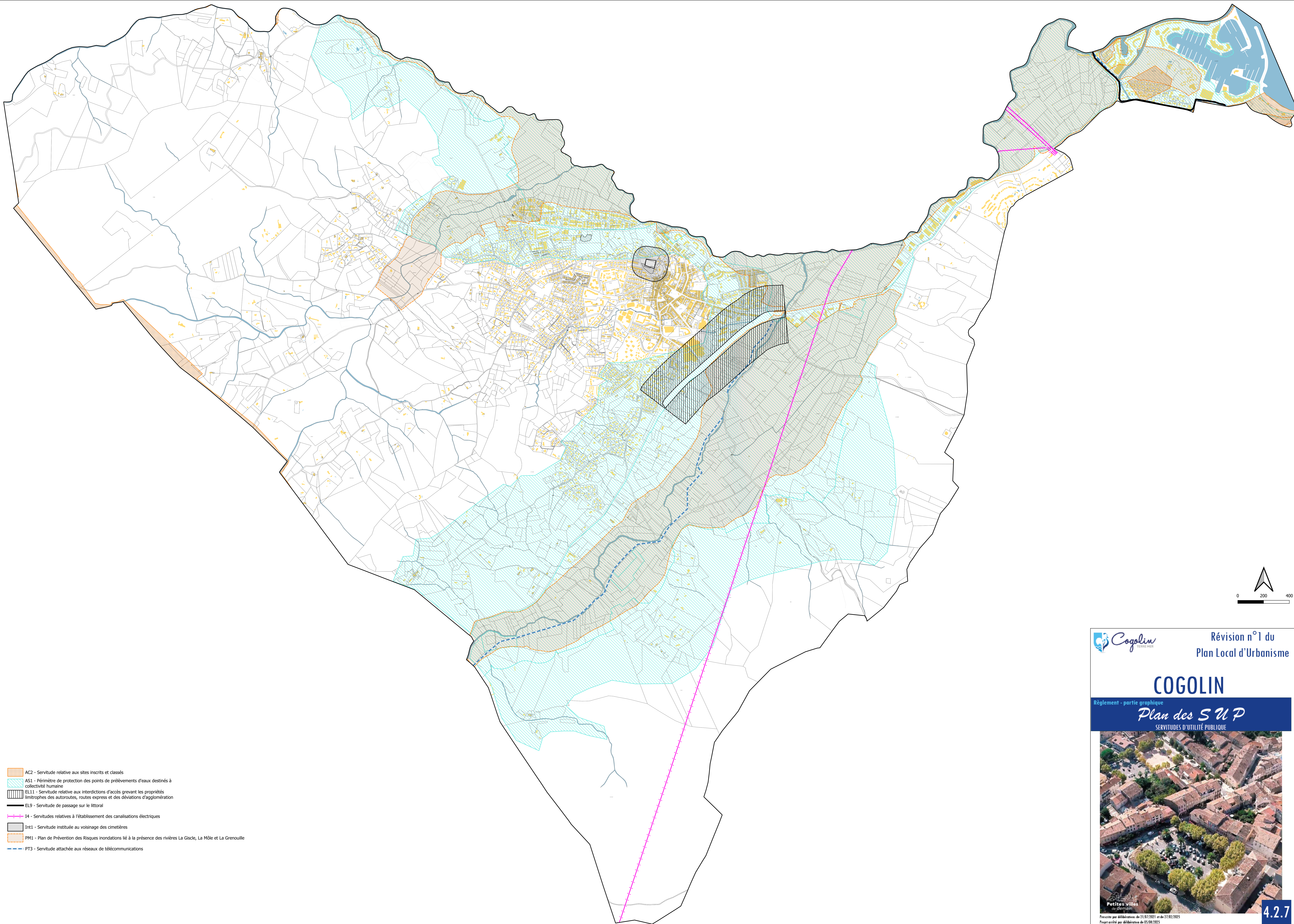
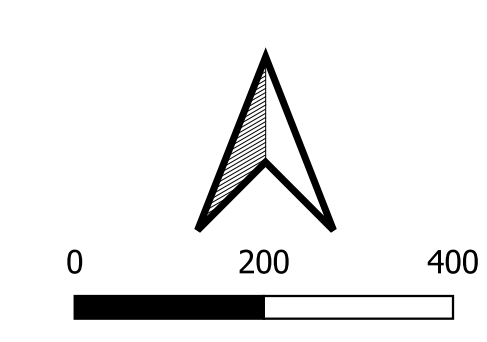




- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- EL9 - Servitude de passage sur le littoral
- 14 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Int1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de Prévention des Risques inondations lié à la présence des rivières La Gisle, La Môle et La Grenouille
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications





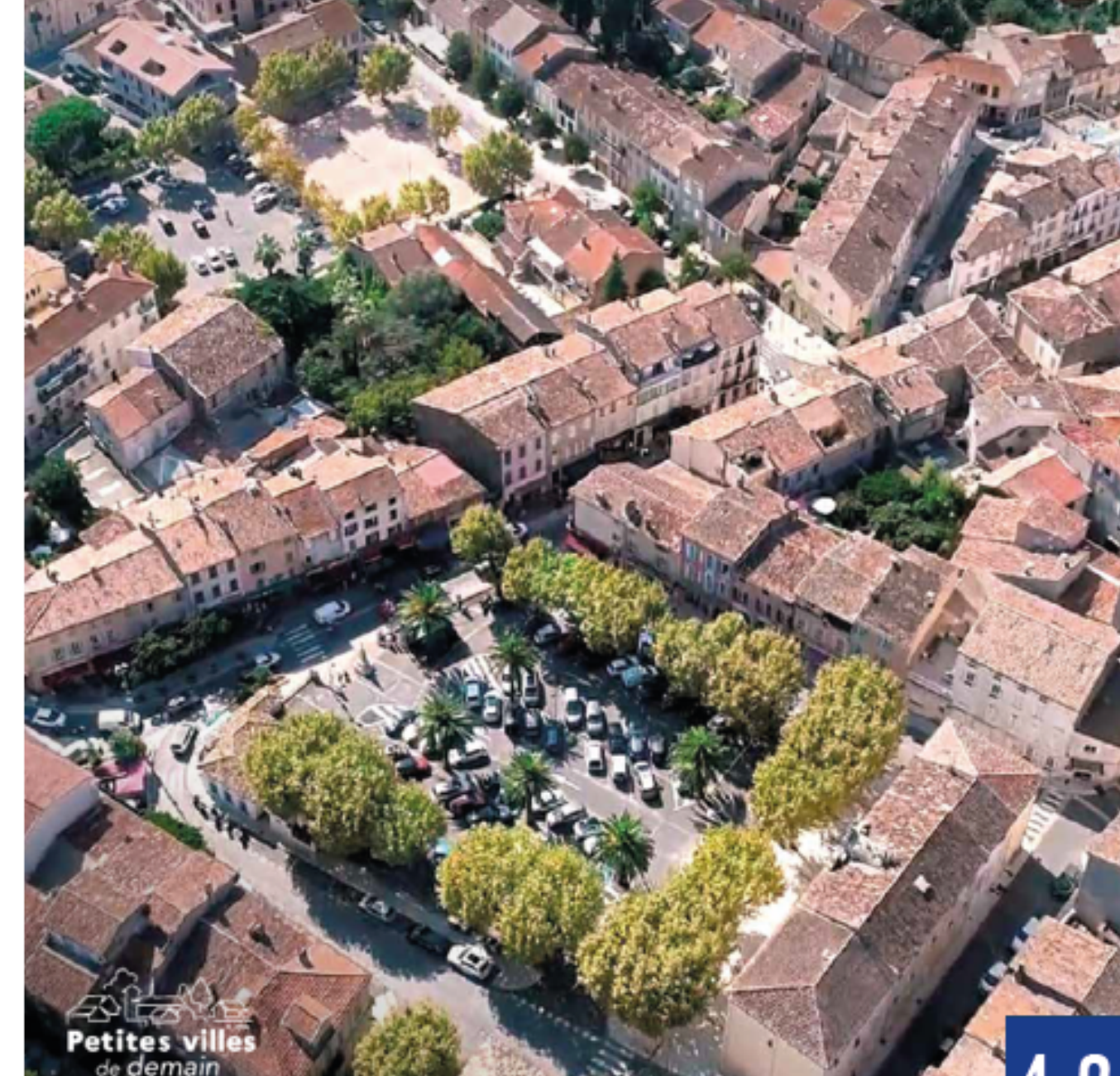
Révision n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

COGOLIN

Règlement - partie graphique

Plan des SUP

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Petites villes de demain

Prescrite par délibérations du 21/07/2021 et du 27/02/2025
Projet arrêté par délibération du 05/04/2025
Approuvée par délibération du 07/03/2026

4.2.7